

Vous devez déposer l'Accusé Réception ci-dessous, daté et signé à réception de la présente et au plus tard avant le 1 mars 2022

Dans une des 3 boîtes aux lettres ci-dessous :

M Mme DEBAUF 234, rue des Verdiers
M RAVIART 194, rue des Chardonnerets
M WASSELIN 215 rue des Verdiers

ACCUSE DE RÉCEPTION

CONVOCATION AGE de l'ASLV du 18 mars 2022

Je soussigné M/Mme.....

Demeurant :

Adresse mail :@..... (facultatif)

Confirme être propriétaire aux Verdiers et avoir reçu l'invitation à l'AGE de l'ASVL du vendredi 18 mars 2022

Le

Signature obligatoire :

Vous avez aussi la possibilité d'un vote par procuration, si vous êtes empêchés le 18 mars vous pouvez dès à présent confier le pouvoir au copropriétaire de votre choix